

11

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES - LETTRES.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1872.

PRÉSIDÉE PAR M. MILLER.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXII

11

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1872,

PRÉSIDÉE PAR M. MILLER.

I. ORDRE DES LECTURES.

1^o *Discours de M. LE PRÉSIDENT, annonçant les prix décernés en 1872 et les sujets de prix proposés;*

2^o GRÉGOIRE IX ET LA PHILOSOPHIE D'ARISTOTE, par M. HAURÉAU, vice-président de l'Académie;

(2)

3^o VILLE-HARDOUIN ET JOINVILLE, par M. DE WAILLY,
membre de l'Académie.

II. JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie ayant prorogé à l'année 1873 le prix ordinaire dont le sujet avait été proposé pour l'année 1872, ce prix n'est pas décerné cette année (Voir page 6).

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La première médaille à M. Paul MEYER, pour ses deux ouvrages intitulés :

1^o *Les Derniers Troubadours de la Provence d'après le chansonnier* donné à la Bibliothèque nationale par M. Charles GIRAUD. Paris, 1871, 1 vol. in-8^o ;

2^o *Documents de la littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne.* Paris, 1871, 1 vol. in-8^o.

(3)

La deuxième médaille à M. l'abbé C. CHEVALIER, pour ses *Origines de l'Église de Tours d'après l'histoire*. Tours, 1871, 1 vol. in-8°.

La troisième médaille à M. BONVALOT, pour ses *Coutumes de la Haute-Alsace, du Val d'Orbey, de l'Assise et du Val de Rosemont*. Colmar, 1864-1870, 4 brochures in-8°.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Gabriel MONOD, pour ses *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*. Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

2° A M. René de MAULDE, pour son *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la renaissance*. Orléans, 1871, 1 vol. in-8°.

3° A M. BOUQUET, pour ses *Fastes de Rouen, poëme latin, par Hercule Grisel*. Rouen, 1870, 1 vol. in-4°.

4° A M. DARSY, pour ses *Bénéfices de l'Église d'Amiens*. Amiens, 1871, 1 vol. in-4°.

5° A M. l'abbé C.-U.-J. CHEVALIER, pour ses *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné*, et son *Inventaire des archives des dauphins du Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346*. Colmar et Lyon, 1871, 1 brochure et 1 vol. in-8°.

(4)

6^o A. M. ROESSLER, pour son *Essai des classifications archéologiques et monumentales, arrondissement du Havre* (manuscrit).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique, fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE, est décerné à M. CHAUTARD, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, pour son ouvrage intitulé : *Imitations des monnaies au type esterling, frappées en Europe pendant le XIII^e et le XIV^e siècles*. Nancy, 1871, 1 vol. in-8^o, accompagné de 36 planches.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT,

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie décerne le premier prix :

A M. Gaston PARIS, pour son ouvrage intitulé : *la Vie de saint Alexis, poëme du XI^e siècle, et renouvellements des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, publiés avec préfaces, variantes, notes et glossaire*. Paris, 1872, 1 vol. in-8^o.

Le second prix à M. Léon GAUTIER, pour son ouvrage intitulé : *la Chanson de Roland*. Tours, 1872, 3 vol. in-8^o.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix prorogé en 1872 la question suivante :

Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.

Un seul mémoire a été déposé.

L'Académie, à titre d'encouragement, accorde à son auteur, M. Joseph HALÉVY, une somme de 2,500 francs.

PRIX DE LA FONSMÉLICOQ.

M. de la Fons-Mélicocq, par son testament en date du 2 décembre 1864, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de six cents francs, pour fonder un prix d'une valeur de *dix-huit cents francs*, qui sera donné tous les trois ans au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris).

Quatre ouvrages ont été déposés.

L'Académie, pour la première fois, décerne le prix à M. E. de LÉPINOIS, pour son ouvrage intitulé : *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont et de Beauvoisis du XI^e au XIII^e siècle.*

III. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1873, 1874 et 1875.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé en 1873 et 1874 les sujets de prix suivants :

I. *Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abbassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.*

II. *Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge.*

Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de deux au moins de ces dialectes, d'après les documents

existants, et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut les 31 décembre 1872 et 31 décembre 1873, *terme de rigueur.*

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

L'Académie a proposé pour les concours de 1873 et de 1874, les sujets suivants :

I. *Étude comparative sur la construction dans les langues aryennes, particulièrement en sanscrit, en grec, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néo-latines. Cette étude aura pour objet les principes et les habitudes qui règlent la place et l'ordre des mots dans les propositions simples, les propositions complexes, les périodes. On y aura égard non-seulement à l'usage ordinaire, mais aussi aux hardiesses et libertés du tour, soit poétiques, soit oratoires, soit familières.*

II. *Rechercher d'après les documents, tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les califes et les autres princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avènement d'Alexis Comnène (641 à 1081 de J.-C.).*

L'Académie recommande aux concurrents de ne pas négliger ce qui concerne les relations diplomatiques entre les deux partis, et d'éclaircir autant qu'il sera possible les diffi-

cultés géographiques que présente la marche des armées à travers l'Asie Mineure.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut aux 31 décembre 1872 et 31 décembre 1873.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1875, la question nouvelle suivante : *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1875.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1871 et 1872 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1873. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1873 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1872. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne et moderne.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1873, l'Académie s'occupera, à dater du 1^{er} janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1^{er} janvier 1872, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre

aux intentions de M. Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissete : l'Ile-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par le Nain de Tillemont. Enfin un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par M. Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore explorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1^{er} janvier 1873, et ne seront pas rendus.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé en 1873 et 1874 les sujets suivants :

I. *Étude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Égyptiens.*

Le mémoire devrait comprendre :

1^o L'étude comparative des chiffres, dans les diverses écritures hiéroglyphique, hiéراتique et démotique ;

2^o L'exposition des méthodes suivies pour les comptes et particulièrement pour la comptabilité publique, et l'étude des calculs de divers genres contenus dans les monuments ;

3^o La détermination de la valeur des poids et mesures, et l'étude des procédés d'arpentage et de calcul des surfaces.

On appelle spécialement l'attention sur les renseignements fournis par les nombreux calculs reproduits sur les murailles d'Edfou, sur les registres de comptabilité publique conservés dans les divers musées et en général sur les papyrus et les ostraca contenant des calculs.

II. *Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens.*

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1872 et le 31 décembre 1873, *termes de rigueur.*

L'Académie a proposé, pour les concours de 1873 et 1875, les sujets suivants :

I. *Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.*

II. *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut les 31 décembre 1872 et 31 décembre 1874.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

L'Académie propose en outre, pour le concours de 1874, la question suivante :

Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'Islamisme.

Les mémoires devront être déposés avant le 1^{er} janvier 1874.

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1875.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès*.

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1875.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOQ.

M. de la Fons-Mélicocq, par son testament en date du 2 décembre 1864, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de six cents francs, pour fonder un prix d'une valeur de *dix-huit cents francs*, qui sera donné tous les trois ans *au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris)*.

Ce prix ayant été décerné pour la première fois cette année, un nouveau concours aura lieu en 1875.

L'Académie choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1873 et 1874, qui lui auront été adressés avant le 1^{er} janvier 1875.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait décidé qu'il serait décerné, pour la première fois, en 1871, puis en 1872, au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie de l'antiquité classique; elle le proroge aujourd'hui jusqu'en 1874, en l'appliquant à *l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature).

Tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1871 inclusivement, seront admis au concours et devront être déposés avant le 1^{er} janvier 1874.

L'Académie rappelle que le prix doit être décerné pour la seconde fois, la même année, au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à *l'Orient, langues, littératures, archéologie, histoire, géographie, voyages, etc.*

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou pu-

bliés de 1871 à 1873, et non-seulement les ouvrages généraux, mais encore les monographies, comme serait, par exemple, une *Bibliographie des documents qui se rapportent à la Géographie de la Terre-Sainte, depuis le IV^e siècle jusqu'à nos jours.*

Les ouvrages devront être déposés avant le 1^{er} janvier 1874.



CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier de l'année où le prix doit être décerné.

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.



IV. ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES

POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN
1865-1866, 1869-1870, 1872 ET 1873.

I. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines, jadis considérables, qu'elle renferme, les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes. Former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos, depuis les temps homériques. Signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révééré de l'île qui en était le sanctuaire.

Cette question est maintenue, n'ayant été traitée jusqu'ici que d'une manière incomplète.

II. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies

par les lexicographes et les scolastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées, enfin par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Éleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

Cette question est également maintenue, comme n'ayant point été réellement traitée.

III. 1^o Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2^o Dresser, d'après les auteurs anciens et les monuments, une liste des magistrats romains qui, sous divers titres, ont commandé successivement dans la Grèce.

3^o Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

IV. Étude sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1^o Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler

tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien, qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

Cette question reste au programme, n'ayant point été complètement traitée.

V. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'H et de l'Y avec l'I, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée, et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

VI. Choisir et interpréter un ou plusieurs chapitres de Strabon ou de Pausanias sur lesquels les dernières découvertes archéologiques jettent le plus de lumières nouvelles.

VII. Faire une reconnaissance aussi complète qu'il sera possible des constructions dites Pélasgiques, en Épire et en Albanie, et déterminer ce que l'étude de ces monuments ajoute aux notions antérieurement acquises sur le même sujet.

VIII. Traduire en français et commenter quelques chapitres choisis dans l'*Onomasticon* de Julius Pollux, surtout parmi ceux qui peuvent être utilement comparés avec les chapitres correspondants des Ἑρμηνεύματα, *Interpretamenta*, ouvrage bilingue récemment publié, sous le nom du même Pollux, par M. Boucherie, dans le tome XXIII des *Notices et Extraits des Manuscrits*.

IX. Visiter les ruines considérables qui existent au sud de Cyzique, au-delà du lac de Manyas (l'Aphnitis des anciens), sur une montagne au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I, p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines qu'il n'eut pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape ?), existait encore au XIII^e siècle ; il en est question dans Nicétas Choniata, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B, de l'édition du Louvre) et dans George Acropolite (p. 31, ligne 9 ; p. 37, l. 21 ; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn). — Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

X. Des dialectes grecs, spécialement du dialecte ionien. Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses

feuilles périodiques de l'Orient, qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

S'attacher particulièrement à l'histoire du dialecte ionien, le moins étudié jusqu'à ce jour, et pour lequel on possède le moins de documents épigraphiques propres à contrôler les manuscrits des auteurs qui ont employé ce dialecte. Il y aurait lieu de reviser à ce point de vue les travaux de G. Dindorf (1844), de Bredow (Leipzig, 1846), sur le dialecte d'Hérodote, de M. Littré (Paris, 1839) et de M. J.-F. Lobeck (Kœnigsberg, 1850), sur le dialecte d'Hippocrate.

XI. Sur le Pirée. — Faire l'histoire critique du Pirée, d'après les monuments, les inscriptions et les auteurs anciens; rechercher en quelle mesure le Pirée formait une municipalité distincte de celle d'Athènes et si le dialecte attique s'y était altéré autant que le laisse croire le témoignage de Xénophon.

Consulter, entre autres, les Dissertations de Curtius (1842) et d'Ulrichs (1843.)

XII. Étude historique et topographique sur le temple d'Apollon Carnéen, près de Messène, sur le culte et sur les mystères d'Andanie, d'après l'importante inscription trouvée en 1859 à Constantino, qui contient le programme des rites à observer dans les mystères.

Voir le journal grec le *Φιλόπατρις* du 29 novembre 1858 et du 5 janvier 1859. — Les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, année 1859, t. III, p. 21. — *Die Mysterieninschrift aus Andania*, von Hermann Sauppe;

Göttingen, 1860. — A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce*; t. III, additions, p. 492.

XIII. Exposer la constitution du clergé grec depuis l'enfant de chœur et le sacristain jusqu'au patriarche; la rapprocher de la hiérarchie latine; indiquer les noms grecs de chacun des membres du clergé dans les paroisses et les couvents, leurs attributions spéciales; nommer et décrire tous les objets qui sont à l'usage de l'Église, qu'on emploie au service des autels, vêtements sacerdotaux, vases sacrés, diptyques, etc.; en faire la nomenclature et le vocabulaire; en un mot, établir une sorte de lexique du culte grec, avec quelques souvenirs du culte païen, dans la mesure que le sujet comporte.

Consulter sur cette matière l'opuscule d'Edw. de Muralt : *Lexicon der morgenländischen Kirche* (Leipzig, 1838).

XIV. Questions permanentes et qu'on ne saurait trop recommander aux membres de l'École :

Tenir l'Académie constamment au courant de toutes les découvertes épigraphiques qui se font en Grèce et qui sont signalées dans les journaux grecs. Envoyer à l'Académie des copies, surtout des estampages et des photographies, des inscriptions découvertes, en les contrôlant, autant qu'il sera possible, par l'examen attentif des monuments originaux.

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes dressé par M. Émile Burnouf, qui y a noté, pour l'époque de son séjour à l'École, toutes les indications de monuments, de ruines et d'habitations anciennes, reste en permanence

(25)

au programme des études de ses successeurs, pour être complété par eux. Il leur est recommandé aussi de reprendre les exemples de plusieurs de leurs devanciers, et surtout de MM. Wescher et Foucart, en se tenant au courant des découvertes archéologiques faites à Athènes et dans d'autres parties de la Grèce, en y concourant, selon la mesure de leurs moyens, et en transmettant régulièrement dans des rapports adressés à M. le ministre de l'instruction publique, par l'intermédiaire de M. le directeur de l'École, les principaux résultats de leurs informations et de leurs recherches.



V. DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui suivra leur promotion,

L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1872, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

- MM. 1° ROY (Claude-Jules-Victor);
2° REYNAUD (Marie-Michel-Félix);
3° MUSSET (Paul-Louis-Eutrope-Georges);
4° TEILHARD (Alexandre-Victor-Emmanuel);
5° MASSET (Alfred-Charles-Paul);
6° LANDY (André).

Sont nommés *archivistes paléographes* hors rang :

- MM. MANDROT (Bernard-Édouard);
FABRE (Alphonse-Camille);
BUDINSKI (Alexandre-Charles-Auguste).
-

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1872

DISCOURS D'OUVERTURE

DE M. MILLER

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1872

MESSIEURS,

Il y a un an, à pareille époque, vous aviez donné à cette fête le caractère d'une double solennité, et deux présidents figuraient au bureau. Celui qui a ouvert la séance vous disait comment des désastres, sans exemple dans notre histoire, vous avaient empêchés, en 1870, de remplir un devoir auquel il ne croyait pas que vous eussiez manqué une seule fois de-

puis la résurrection de notre vieille Académie au sein de l'Institut de France. Puis il ajoutait avec une émotion pleine d'éloquence : « Durant ces deux funestes années, vous n'avez pas omis de tenir une seule de vos séances hebdomadaires, et, dans des siècles, l'érudit qui parcourra vos registres ne remarquera, à tant de dates lugubres dont le souvenir restera maudit, aucun indice des troubles, des terreurs du dehors. Vos doctes discussions, les mémoires lus dans votre sein, ont offert le même intérêt que d'ordinaire ; rien, dans vos comptes-rendus, ne portera la trace d'une année de larmes et de sang. »

Depuis lors nous jouissons d'un calme relatif. Le dernier orage s'est enfui loin de nous ; mais l'horizon, que chacun interroge d'un œil inquiet, n'est pas encore dégagé. Toutefois, et malgré ce pronostic alarmant, une heureuse transformation s'opère dans les idées ; l'esprit de la nation se réveille ; il se livre à de généreuses spéculations et semble vouloir rompre avec un passé d'insouciance et de relâchement moral. Je pourrais citer les récompenses qui vont être tout à l'heure distribuées en votre nom, et celles qui l'ont déjà été ou le seront prochainement au nom des autres classes de l'Institut. Mais j'aime mieux prendre mes preuves en dehors de cette enceinte. Ce qui se passe ici près, de l'autre côté du fleuve, est encore un heureux signe du temps. L'ombre du grand Corneille s'est levée sur les malheurs de la France. Ses petits-fils accourent de tous les côtés pour entendre les mâles accents de sa voix qu'ils avaient presque complètement oubliée, et chacun prend pour soi la célèbre parole du Cid outragé. Cette affluence n'est pas une affaire de vogue, le caprice d'un moment. Elle est le présage d'un

retour sérieux au culte du beau, à la noblesse des sentiments et à l'admiration de nos gloires nationales.

L'art, de son côté, inaugure une ère nouvelle d'espérances. Nous nous rappelons tous cette touchante fête de famille qui avait lieu ici même, il y a un mois à peine. Nous entendons encore les applaudissements enthousiastes qui célébraient la rentrée en possession d'un ancien privilège comme d'une ancienne frontière, et qui formaient un contraste frappant avec les tristesses et le découragement des années précédentes. La route de Rome s'ouvre maintenant large, attrayante et pleine d'enchantements. Nos jeunes artistes maintenant partiront pénétrés des engagements solennels qu'ils ont pris avec la gloire ; ils partiront très-bien préparés pour la noble lutte qu'ils ont acceptée au nom de la patrie.

Voilà pour les lettres et pour l'art. Quant à la science, son rôle est de ne jamais s'arrêter et, quelles que soient les circonstances, de marcher incessamment dans la voie du progrès. Je ne la suivrai pas dans les nombreuses et importantes découvertes qu'elle a faites depuis le commencement du siècle. Elle les livre toutes avec la plus grande générosité, mais elle n'est point responsable du mal qui se fait en son nom. De ce que l'abus ou un emploi dangereux peut rendre mauvaise une chose bonne en soi, il ne s'ensuit pas qu'il faille la proscrire. Très-souvent le bien se trouve à côté du mal, et l'un nous dédommage de l'autre. Le feu produit l'incendie, mais il nous donne la lumière et la chaleur, et nous aide dans les besoins de notre existence matérielle. Nous ne reprocherons pas au fer le glaive et le canon, en pensant à la bêche et à la charrue, aux machines fabriquées par l'industrie et à tant d'instruments divers qui, dans les mains d'un

habile praticien, servent à soulager l'humanité souffrante. Tout en cherchant à pénétrer les secrets les plus cachés de la nature, la science comprend et suit toujours l'esprit de son siècle. Dans les temps de conquêtes et d'envahissements comme le nôtre, elle s'applique à multiplier et à perfectionner les moyens d'attaque, mais en même temps elle est heureuse et fière de mettre au service de la défense toutes les ressources de son génie bienfaisant. Nous l'admirons quand elle invente des engins de destruction d'une puissance formidable; mais notre admiration et notre reconnaissance n'ont plus de bornes quand elle trouve le moyen d'envoyer à travers l'espace, dans un tube imperceptible, des consolations à des milliers de familles enfermées dans les murs d'une ville assiégée. Ce sont là des découvertes qui aident à supporter cet abominable fléau que l'on nomme la guerre. Pourquoi ne pas laisser au hasard, à l'accident le soin de détruire ce que la main de l'homme produit ou édifie avec tant de peine? La part des ruines serait encore assez large. Vœu inutile, hélas! Quoi qu'il en soit, la guerre a des lois reconnues et acceptées par la civilisation. Le principe au nom duquel on se permet de les enfreindre, est un principe détestable, et qui outrage la morale. Mais l'histoire se charge de venger celle-ci. Elle est le jugement de la postérité qui remet chaque chose à sa place, et qui constate que le droit et la loyauté ne sont pas toujours du côté du vainqueur. L'histoire honore les nations qui supportent leurs malheurs avec dignité et résignation, et elle flétrit celles qui ne craignent pas de souiller leurs victoires par les excès les plus honteux.

Je viens de rappeler en peu de mots les trois grandes di-

visions qui embrassent l'ensemble de toutes les connaissances humaines. Cet ensemble est représenté par l'auguste assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler. C'est, en effet, le privilège de l'Institut de se recruter parmi toutes les illustrations du pays. Mais si la société donne ainsi ses hommes d'élite à un corps spécial, il est juste que dans les temps difficiles, dans les moments de crise, elle puisse les lui emprunter momentanément, pour s'aider de leur expérience et de leurs sages conseils. Dès lors la qualité de citoyen fait disparaître toutes les autres. L'habitude du dévouement au travail, à la recherche du vrai et du beau, crée tous les autres genres de dévouement. Aussi l'homme de lettres, le savant, l'artiste, n'hésite-t-il pas à quitter son cabinet, son laboratoire ou son atelier pour se mettre à la disposition de la patrie et lui offrir toutes les puissantes facultés de son génie. Que de noms se présentent ici ! Laplace, Royer-Collard, Cuvier, Arago, Daunou, Chateaubriand, de Tocqueville, Villemain, Cousin, Lamartine et tant d'autres !

Je m'arrête ; car je ne veux pas citer les vivants. La liste en serait trop longue, à commencer par l'éminent homme d'État entre les mains duquel sont déposées les destinées de la France. En effet, indépendamment de plusieurs anciens parlementaires, qui, eux aussi, ont autrefois payé leur dette patriotique, l'Institut ne compte pas moins de vingt-quatre de ses membres dans la grande assemblée qui, depuis près de deux ans, s'occupe de réorganiser la nation. Votre compagnie, Messieurs, a contribué pour sa part au sacrifice commun. Dans ce nombre elle figure pour un chiffre honorable, et si parfois, dans nos réunions hebdomadaires, nous avons lieu de regretter l'absence de quelques-

uns de nos confrères, nous nous consolons en pensant à l'importance des devoirs qu'ils remplissent loin de nous. Ce qui nous est permis toutefois, c'est de hâter de nos vœux le moment où, l'ordre étant rétabli, le calme et la confiance régnant partout, la société ayant été réorganisée sur les bases d'une conciliation équitable, ils pourront venir reprendre au milieu de nous leur place accoutumée. Du reste, ils ont su concilier les intérêts de la science avec les exigences de la politique, et, grâce à leur activité, vos travaux n'ont pas eu à souffrir de ces absences momentanées. Si le temps le permettait, je vous montrerais combien l'année a été fructueuse à ce point de vue. Je vous rappellerais la marche rapide de vos grandes collections, la variété et l'intérêt de vos mémoires particuliers, et tant de sujets divers traités avec une critique et une méthode qui font le plus grand honneur à l'érudition française. Langues, mœurs, usages, lois, épigraphie, numismatique, c'est toujours l'histoire du passé que vous étudiez jusque dans ses moindres détails, en cherchant à retrouver, dans le vaste champ de l'antiquité, toutes les routes dont les siècles ont effacé la trace.

Mais je comprends votre juste impatience. Vous avez hâte d'entendre les noms des lauréats que je serai heureux de proclamer devant vous.

L'Académie ayant prorogé à l'année 1873 le prix ordinaire, dont le sujet avait été proposé pour 1872, ce prix n'est pas décerné cette année.

Quant à la question mise au concours pour 1875, elle est ainsi conçue : *Histoire de la piraterie dans les pays médi-*

terraniens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.

Le prix Gobert vous ramène deux anciens lauréats, déjà couronnés par vous : l'un, M. Gaston Paris, en 1866, pour son *Histoire poétique de Charlemagne*, l'autre, M. Léon Gautier, en 1868, pour son livre intitulé : *les Épopées françaises*. C'est encore à M. Gaston Paris que vous avez accordé cette année le premier des deux prix de cette fondation. Son ouvrage intitulé : *la Vie de saint Alexis*, texte des XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, vous a paru digne de cette haute récompense.

Ce texte du XI^e siècle est un des plus anciens monuments de la poésie française. Pour le constituer, le savant éditeur a suivi la méthode critique adoptée depuis un demi-siècle par les philologues grecs et latins. Il s'est attaché en outre à déterminer les formes de langage, l'orthographe qu'il fallait adopter. Il y est parvenu en étudiant avec soin la versification et les assonances, ainsi que l'étymologie. C'est par là qu'il a cru pouvoir établir que ce poème avait dû être écrit vers le milieu du XI^e siècle, dans un temps où il n'y avait pas encore de séparation marquée entre le dialecte français et le dialecte normand.

« M. Gaston Paris n'a peut-être pas assez tenu compte des restrictions que l'usage apporte à l'analogie que l'on remarque entre un nombre même considérable de mots. La recherche d'une précision trop mathématiquement rigoureuse, que les études philologiques ne comportent pas, l'a entraîné à des affirmations trop absolues ; mais

il a employé avec sagacité les bonnes méthodes, et il est arrivé à des résultats importants, neufs et solides. »

Le second prix a été décerné à M. Léon Gautier pour son ouvrage sur la Chanson de Roland, texte critique accompagné d'une traduction nouvelle et précédé d'une introduction historique.

Dans ces savantes recherches M. Léon Gautier montre une connaissance très-approfondie de nos chansons de geste et de leur destinée. Son glossaire est un travail des plus méritoires et des plus utiles. On doit toutefois faire quelques réserves en ce qui touche à la constitution critique du texte et aux observations grammaticales, dont elle est la base nécessaire. Peut-être a-t-il appliqué avec trop de complaisance les lois de la statistique à des caprices de copiste, qui n'admettent pas de pareils calculs. Quoi qu'il en soit, sa nouvelle édition de la *Chanson de Roland* est un ouvrage qui marquera dans notre histoire littéraire.

Il ne serait pas juste de passer sous silence un livre qui a disputé le second prix Gobert avec une certaine persistance. C'est celui de M. Jal, dont tout le monde connaît les importantes publications. Ce livre est intitulé : *Supplément pour tous les dictionnaires historiques inédits*. Un des principaux mérites de ce travail, très-précieux pour l'histoire des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, est d'avoir été puisé à deux sources qui ne sont pas en général assez consultées, les registres de l'état civil et les minutes des notaires. L'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris donne beaucoup de prix à l'ouvrage de M. Jal.

Comme on le voit, l'étude de notre ancienne poésie nationale est en grand honneur en ce moment. C'est elle encore qui prend la tête du concours des antiquités de la France. En effet, la première médaille a été décernée à M. Paul Meyer pour son ouvrage intitulé : *les Derniers Troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Charles Giraud*. Paris, 1871, 1 vol. in-8°.

Ce manuscrit précieux ne contient pas moins de trente-deux pièces de poésie qu'on chercherait vainement ailleurs. Indépendamment de plusieurs pièces nouvelles provenant d'auteurs connus, il nous a conservé le nom et les œuvres d'un certain nombre de troubadours qui étaient complètement ignorés. Ce qui augmente l'intérêt de ce volume, c'est que le compilateur a puisé à des sources négligées jusqu'à lui et paraît avoir emprunté largement à la tradition orale.

Dans l'appendice, M. Paul Meyer donne en outre la table d'un autre recueil encore plus important peut-être, le manuscrit d'Urfé, conservé à la Bibliothèque nationale.

M. Paul Meyer ne s'est pas contenté du rôle déjà fort honorable d'un éditeur consciencieux et très-versé dans la connaissance des idiomes de notre vieille langue. Il a su aussi mettre en relief tous les renseignements historiques et littéraires qui ressortent des documents qu'il publiait.

Ses observations sur la *Vie des plus célèbres et anciens poètes provençaux de Jean de Nostre-Dame*, écrivain qui a fait usage du chansonnier Giraud, sont conçues avec une finesse de critique tout à fait remarquable. On retrouve dans ce mémoire les heureuses qualités par lesquelles se distinguent les écrits de M. Paul Meyer.

Vous avez accordé la seconde médaille à M. l'abbé C. Chevalier (de Tours) pour son grand et beau travail sur les *Origines de l'Église de Tours d'après l'histoire*. Tours, 1871, 1 vol. in-8°. La question discutée par le savant ecclésiastique a occupé depuis plusieurs siècles les esprits les plus sérieux. Il s'agit de déterminer à quelle époque a eu lieu l'établissement de l'épiscopat dans les Gaules. Les grands critiques du XVIII^e siècle avaient déjà prononcé. Le P. Sirmond et les bollandistes, Tillemont, les bénédictins et le clergé de Paris s'étaient décidés dans le même sens. Mais, depuis environ vingt-cinq ans, divers auteurs laïques et ecclésiastiques ont prétendu reviser un jugement si plein d'autorité, émanant de critiques du premier ordre, dont l'impartialité ne pouvait être mise en doute un seul instant. L'école qui s'appuie sur des légendes, l'école légendaire, comme on la nomme, s'efforce de vieillir de deux siècles le grand fait de l'apostolat. M. l'abbé Chevalier reprend la question, la discute avec une science parfaite des textes, une vigueur de dialectique peu commune, des arguments nouveaux ; il réfute une à une toutes les opinions de ses adversaires et conclut comme ses illustres et pieux devanciers du XVIII^e siècle. En dehors de la question générale si consciencieusement exposée, M. l'abbé Chevalier a présenté des développements fort importants pour la critique de Grégoire de Tours qu'il a étudié à fond. Ses observations judicieuses répondent à certains doutes soulevés par la critique moderne et profiteront à nos historiens.

La troisième médaille a été décernée à l'ouvrage de M. Ed. Bonvalot : *Coutumes de la Haute-Alsace dites de Ferrette, publiées avec une introduction et une traduction*

française. Au document principal viennent se joindre divers textes comparatifs qui renferment d'autres coutumes également pleines d'intérêt. « Les comtes de Ferrette ne furent jamais vassaux de l'empire germanique; la haute Alsace et une partie de la basse, en adoptant le droit ferretain, ont transformé, dès une époque reculée, la coutume locale en une législation provinciale qui a conservé un caractère analogue à celui des lois de l'antique royaume de Bourgogne. Les notes savantes que M. Bonvalot intercale en grand nombre à la suite des chapitres sont d'un haut intérêt; on y reconnaît la main d'un légiste habile. L'ouvrage aujourd'hui couronné n'est pas la première publication que ce savant magistrat ait consacrée à l'histoire du droit de l'Alsace. Il s'est déjà occupé avec talent des coutumes du val d'Orbey et du val de Rosemont. L'invasion étrangère interrompt la série de ses travaux en l'arrachant à cette partie du sol des Gaules qu'il connaît si intimement. Que du moins, au souvenir d'une province qui lui est, comme à nous, chère à tant de titres, s'attache désormais celui d'une distinction académique honorablement méritée. »

D'autres ouvrages ont été distingués pour leurs mérites divers, et ont obtenu des mentions honorables. Le rapport de la Commission appréciant chacun d'eux, je me contente de donner ici les titres de ces divers travaux :

1^o *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, par M. Gabriel Monod, répétiteur à l'École des hautes études. Paris, 1872, 1 vol. in-8^o.

2^o *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au*

moyen âge et à la renaissance, par M. René de Maulde. Orléans, 1871, 1 vol. grand in-8°.

3° *Les Fastes de Rouen, poëme latin*, par Hercule Grisel, par M. Bouquet, professeur au lycée de Rouen. Rouen, 1870, 1 vol. petit in-4°.

4° *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, par M. Darsy, de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1871, 1 vol. in-4°.

5° *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains, relatives au Dauphiné*, par l'abbé C.-U.-J. Chevalier, à Romans. Lyon, 1871, 1 broch. et 1 vol. in-8°.

6° *Essai des classifications archéologiques et monumentales, arrondissement du Havre*, par M. Roessler, au Havre. Un manuscrit in-f°.

Nous ne résistons pas au désir de citer encore le mémoire manuscrit de M. Édouard Cat, intitulé *Étude sur la Nervie*, mémoire qui a été remarqué par la Commission. C'est, à la vérité, plutôt un tableau des travaux déjà accomplis qu'une enquête nouvelle faite sur les textes et les monuments. Cependant la partie géographique n'est pas dénuée de valeur. « Ce n'est pas sans étonnement, ajoute le rapport, que l'on voit un jeune homme de seize ans se livrer à des travaux aussi sérieux ; il y a là un fait estimable que la Commission est heureuse de signaler ; cette marque de sympathie engagera, elle y compte, M. Cat à poursuivre des études pour lesquelles il montre une aptitude précoce. Il n'oubliera pas que c'est en recourant aux sources originales de l'histoire, en se rendant complètement maître des langues classiques qui

en sont la clef, qu'il parviendra à justifier les espérances que ses honorables débuts ont fait concevoir. »

Le concours pour le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, est le plus libéral et le plus large possible, puisqu'il embrasse tous les pays et toutes les époques. Il est, de plus, ouvert aux étrangers et va même au-devant des concurrents, en ce sens qu'il choisit lui-même les ouvrages qui lui paraissent dignes d'être couronnés. Vous avez décerné cette année ce prix à M. Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, pour son travail sur les imitations des monnaies au type esterling, frappées en Europe pendant le XIII^e et le XIV^e siècle.

Deux autres ouvrages avaient été déposés. L'un publié à Londres, en anglais, par M. Edw. Thomas, concerne les monnaies frappées par les sultans Pathans qui régnèrent sur le Bengale pendant près de quatre siècles, depuis l'an 1203 de notre ère jusqu'à l'an 1576. Ce livre sera consulté avec intérêt par tous ceux qui auront à traiter de l'histoire des musulmans de l'Inde pendant cette période.

L'autre, de M. Carmelo Mancini, a été imprimé à Naples. Il traite de la loi Vipsania de l'an de Rome 733. L'auteur s'est attaché à déterminer à quelle époque la réforme monétaire d'Auguste a été appliquée dans tout l'empire et à classer chronologiquement les triumvirs monétaires dont les noms sont inscrits sur les espèces romaines. Lorsque ce travail sera terminé, il pourra figurer honorablement dans un autre concours.

Mais revenons au livre qui a obtenu le prix, celui de

M. Chautard. On sait que, pendant le XIII^e et le XIV^e siècle, les types étrangers étaient imités par les maîtres des monnaies, dont l'imagination s'évertuait à trouver une foule de combinaisons propres à déguiser ces contrefaçons. De là des légendes très-singulières, pleines d'obscurité et d'une interprétation très-difficile. C'est ce qui est arrivé pour l'esterling anglais. M. Chautard a voulu nous donner toutes les imitations de cette monnaie fabriquée dans quelques provinces de France, dans les Flandres et un peu par toute l'Europe aux époques dont il s'agit. Il a réuni près de six cents empreintes, et il est parvenu à les expliquer presque toutes. Cet ensemble forme un tableau intéressant pour l'économiste, tout aussi bien que pour le numismatiste, tableau au moyen duquel on peut embrasser d'un coup d'œil toutes les émissions si multipliées d'un type qui se partageait, avec le gros d'argent de saint Louis et le florin d'or de Florence, la faveur des commerçants et des financiers.

« M. Chautard, ajoute le rapport, a eu le courage d'imprimer son livre au milieu des circonstances les plus douloureuses, dans une ville envahie par l'ennemi. La Commission relève ce fait, parce qu'il honore le caractère de l'auteur, mais non pour motiver la préférence qu'elle accorde à l'ouvrage. »

L'année dernière, on vous annonçait que les travaux de l'École française d'Athènes avaient été bien ralentis par les événements. Le principal envoi était un compte-rendu des fouilles exécutées dans les terrains volcaniques de l'île de Santorin. Cette année, vous avez reçu trois mémoires qui sont d'un heureux présage. Le premier concerne quel-

ques antiquités de l'île de Rhodes. L'auteur, M. Cartault, s'est attaché à compléter les recherches de ses devanciers, surtout pour les localités secondaires. Il donne des observations nouvelles sur les diverses formes des sépultures rhodiennes, sur les constructions dites pélasgiques, et un recueil d'inscriptions inédites. Toutefois les essais de restitution qu'on y trouve trahissent une certaine inexpérience en matières de philologie. Votre rapporteur saisit cette occasion pour remarquer que rarement les travaux de nos jeunes antiquaires peuvent atteindre, dès la première rédaction qu'ils en font à l'école même, le degré d'achèvement qui, seul, peut les rendre dignes d'être publiés. Sous la forme où nous avons à les juger, les mémoires de l'École française ne sont d'ordinaire que des essais qui arriveront plus tard à leur juste maturité, mais qui laissent facilement apprécier, même en cet état, le talent de leurs auteurs.

Le second mémoire, sur l'île de Cos, est de M. Rayet. Il est accompagné d'un riche album d'inscriptions reproduites avec beaucoup de soin, dont l'auteur se réserve de faire usage plus tard pour compléter les anciens recueils. Ce genre de reproduction rend de grands services à l'épigraphie, en ce sens que ces empreintes permettent d'étudier les textes loin des monuments originaux, très-souvent destinés à périr. On trouve dans ce mémoire des documents statistiques sur la population et sur l'industrie de l'île de Cos, et des observations fines sur l'état moral des habitants. Mais le plan est défectueux, et la méthode d'exposition n'y est pas assez rigoureuse. Du reste, ce travail devra être remanié et développé. On regrette aussi que l'auteur n'ait rien dit du dialecte que parlent les habitants. Ces études sur les dialectes

sont au nombre des questions les plus constamment maintenues sur votre programme académique, mais les plus négligées.

Nous apprenons avec plaisir que les deux jeunes savants dont nous venons de parler, sont occupés en ce moment à exécuter des fouilles; l'un, M. Cartault, dans le sud-ouest de l'île de Chypre; l'autre, M. Rayet, à Palatia (l'ancienne ville de Milet).

Le troisième mémoire est une exploration nouvelle du golfe de Corinthe par M. Lebègue. Bornée aux côtes orientales de ce golfe, cette exploration paraît avoir été accomplie avec tout le soin désirable. Les relevés sont faits d'une manière très-exacte et les descriptions très-détaillées. Mais le levé des plans et le dessin topographique laissent beaucoup à désirer.

« Vous le voyez, Messieurs, dit en terminant le rapport, parmi ces diverses appréciations de travaux, d'ailleurs tous estimables, nous sommes ramenés sans cesse aux études sur la langue grecque. Ces études ont fait, depuis quelques années, de véritables progrès; mais elles sont loin de tenir à l'École d'Athènes autant de place et d'y avoir autant d'importance que nous le voudrions. Historiens ou humanistes distingués dans nos concours universitaires, les membres de l'École française n'apportent d'ordinaire en Grèce qu'un savoir grammatical insuffisant pour faire dignement honneur à leur tâche d'antiquaire; quelques-uns peut-être y apportent un goût médiocre pour les études de pure philologie: c'est là un fait regrettable; c'est une disposition fâcheuse contre laquelle nous devons les prémunir. Nous le devons d'autant plus que la concurrence scientifique qui nous presse

de tout côté, surtout du côté de l'Allemagne, pourra bien, un jour ou l'autre, fonder une école rivale près de notre chère École française d'Athènes, comme déjà elle a dans Rome, à côté de notre colonie d'artistes, un *Institut archéologique*. Si ces prévisions se réalisent, il est à souhaiter que les Allemands, qui rencontrent en France des épigraphistes et des antiquaires dignes de lutter avec eux, en retrouvent aussi au pied de l'Acropole, et que nos Français à Athènes ne se montrent pas au-dessous des redoutables voisins que leur enverront les universités de Berlin, de Bonn, de Breslau, de Göttingue. Heureusement, les vingt dernières années sont, à cet égard, pleines pour nous d'espérances : dans les principales voies ouvertes à l'érudition, l'établissement français d'Athènes a beaucoup honoré notre patrie par ses travaux; s'il n'a pas toujours reçu chaque année des recrues assez fortement préparées à leur œuvre, il nous les a renvoyées plus savantes, pourvues d'un riche appareil de notes et d'observations, mûries pour la critique par le travail des recherches, animées d'un zèle ardent pour le progrès de toutes les études relatives à l'antiquité.

« Les publications accomplies et celles qui se préparent sont des gages d'une activité toujours en éveil, que rien ne saura fatiguer et qui trouvera, dans nos désastres mêmes, avec une leçon salutaire, le plus patriotique encouragement à ne point défaillir. »

Le sujet du prix Bordin était : « *Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.* »

Un seul mémoire a été déposé. On y reconnaît une étude très-sérieuse du sujet et un grand nombre de résultats nouveaux. L'auteur, M. Halévy, s'est aidé de matériaux inédits. Il était bien préparé pour ce travail, grâce à l'importante mission qu'il a remplie dans l'Yémen en 1869. Possédant des connaissances étendues, doué d'un esprit vif et ingénieux, M. Halévy est certainement destiné à rendre de grands services à l'épigraphie himyarite et à la philologie sémitique en général. Cependant, vu l'état actuel de ces études, en présence des matériaux qui affluent tous les jours, votre Commission a pensé que le moment n'était pas encore venu de donner le prix. Plusieurs idées de l'auteur ont paru hasardées et auraient au moins besoin d'être appuyées sur une étude prolongée des documents accessibles. Une partie de ce prix a été accordée à M. Halévy à titre d'encouragement.

L'Académie propose pour le concours de 1874 la question suivante : « *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.* »

Avant de quitter l'Orient, nous devons dire un mot du *Corpus inscriptionum semiticarum*, que vous préparez depuis plusieurs années. Votre Commission a fait appel, par l'entremise de M. le ministre des affaires étrangères, au zèle des consuls et agents consulaires de France en Orient, pour obtenir des empreintes et des copies d'inscriptions sémitiques. Cet appel a été entendu; les réponses reçues témoignent de la meilleure volonté et nous permettent de concevoir les plus belles espérances pour l'avenir de cette importante publication.

Bien souvent l'initiative et la générosité individuelles viennent en aide à la science. Elles instituent et fondent de nouvelles récompenses, afin de provoquer des recherches dans telle ou telle direction, sur des sujets peu connus ou peu explorés. L'amour de la patrie inspire aussi de pareilles pensées. Le prix de la Fons-Mélicocq est de ce genre. Il devait être décerné, pour la première fois cette année, au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris excepté).

Vous l'avez accordé à un travail manuscrit de M. de Lépi-nois, intitulé : *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont et de Beauvoisis du XI^e au XIII^e siècle.*

« C'est là une œuvre de statistique plutôt que d'histoire proprement dite; mais l'auteur est passé maître dans le choix des documents du moyen âge et dans l'usage qu'on doit en faire. Son style est sobre, précis, quelquefois même un peu sec. Son érudition manque peut-être d'ampleur, mais elle s'appuie sur les fondements les plus solides. Le *Codex diplomaticus* qui termine son manuscrit ne contient pas moins de deux cents documents reproduits ou analysés, la plupart inédits, tous puisés à la Bibliothèque ou aux Archives nationales, ainsi qu'aux archives du département de l'Oise. »

Quelques réserves, faites par le rapport de la Commission, portent sur le chapitre relatif aux coutumes et institutions judiciaires du comté de Clermont et sur le chapitre concernant l'état des personnes et des biens. Ces réserves sont formulées plus encore à titre d'indications qu'à titre de reproches, parce que, ce travail étant manuscrit, le consciencieux

auteur pourra le perfectionner avant de le livrer à l'impression.

Le prix Brunet est également de récente fondation. L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait décidé qu'il serait décerné pour la première fois en 1871, puis en 1872, au meilleur ouvrage de *bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie de l'antiquité classique* ; elle le proroge aujourd'hui jusqu'en 1874, en l'appliquant à *l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature).

Les récompenses qui viennent d'être décernées témoignent, comme je disais en commençant, d'une heureuse et intelligente activité. Si les concurrents n'ont pas tous réussi, presque tous ont fait preuve d'un grand dévouement à la science et leurs travaux attestent une grande probité d'érudition. On remarque même chez la plupart d'entre eux les qualités qui seront toujours l'apanage de l'esprit français, la méthode, le goût et la clarté.

Parmi tous ces concours, il en est un que je regrette de ne pas entrevoir dans l'avenir, et sur lequel je ne puis m'empêcher, en terminant, de jeter un regard d'espérance. Le temps présent deviendra vieux et fournira un jour des matériaux importants pour l'étude ultérieure de nos antiquités nationales. Telle de nos provinces a pu nous être arrachée par la ruse et la violence, qui nous appartient encore et nous appartiendra toujours au point de vue historique. Puissent

(49)

les concurrents futurs, ayant sous les yeux la carte de la France d'alors, y trouver notre pays tel qu'il était il y a deux ans à peine, c'est-à-dire rentré en possession de ses anciennes frontières! Puissent-ils avoir à raconter le triomphe du droit et de l'honneur sur la force brutale, et l'histoire d'une glorieuse régénération!



